

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 mai 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Godwill BABALAO (sauf point 16), Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Nathalie BOUILLARD  
Nathalie COLLIBEAUX à Florence DUQUESNE  
Pascal DALIGAULT à Valérie DESQUESNE  
Nadine LECHATILLIER à Anne ROELANDT  
Patrice MÈCHE à Brigitte LAIR  
Angélique MOUROCCQ à Sylvain GASCOUIN

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20220523-22\_04551-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2022  
Date de réception préfecture : 30/05/2022

**Absents excusés :**

Jean ELISABETH et Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 1-1-5
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2022/053 - Marché de fourniture de repas pour la crèche municipale**

Vu le Code Général de Collectivités territoriales

Considérant le besoin de la crèche municipale en repas pour les enfants de 0 à 3 ans,

La crèche municipale Colimaçon, sise 2 rue Lavoisier - commune déléguée Condé-sur-Noireau, bénéficie d'un agrément pour l'accueil 17 enfants, du lundi au vendredi. Les besoins journaliers en repas sont composés de repas du midi et des goûters, il s'avère donc nécessaire de s'adresser à un prestataire spécialisé dans la fourniture des repas au bénéfice des jeunes enfants.

Une attention particulière doit être portée à leurs besoins dès le début de la diversification alimentaire, compte tenu de leurs capacités digestives motrices et masticatoires spécifiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**

- ∠ **APPROUVE** le contrat d'une durée de deux années avec le prestataire API RESTAURATION,
- ∠ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les actes notariés ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 23 mai 2022

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

